



TRAITEMENT des METAUX de NORMANDIE

Traitement thermique - Traitement de surface



COMMUNICATION ON PROGRESS

7 rue Gustave Eiffel
B.P. 41
76330 NOTRE-DAME DE GRAVENCHON

Tél. : +33 (0)2 32 84 15 20
Fax : +33 (0)2 35 38 69 75
Email : contact@tmn.fr

SAS au Capital de 400.000 €
RCS Le HAVRE 89 B 285
Siret 351 678 487 00015

APE 2561 Z
TVA FR 35 351 678 487

Principes 1 et 2 :

Nous sommes toujours attaché au fait que chaque salarié ai droit à des conditions « équitables et satisfaisantes de travail »

L'égalité entre les hommes et les femmes au travail doit être réelle et respectée. C'est pourquoi nous avons mis en place un plan d'action destiné à assurer l'égalité entre hommes et femmes au sein de l'entreprise.

Ce plan d'action, conforme au code du travail est en application depuis le 01/01/2012.

Principes 3, 4, 5,6 :

P3 : De par nos effectifs, nous répondons aux exigences du code du travail en matière de représentativité du personnel. Des élections du personnel ont eu lieu dans le cadre de notre unité économique et social.

P4et 5 : Nous respectons également de manière scrupuleuse la réglementation du travail en matière de travail des enfants, illégal ou forcé. Chaque salarié peut justifier d'un contrat de travail en attestant

P6 : Tel que décrit au ci-dessus (principe 1 et 2), nous mettons tout en œuvre afin d'éviter toute discrimination entre homme et femme. Les critères de recrutement et d'affectation de poste ne prennent en compte que les compétences et expériences des collaborateurs.

Cette année, 4 nouveaux recrutements ont été fait : 2 hommes et 2 femmes.

Principes 7, 8, 9 :

Notre société certifiée ISO 14001 depuis 2009. Notre activité étant génératrice de déchets liquides, nous avons mis en place une station de traitement de nos effluents « zéro rejets » (voir COP 2011). Ceci nous permet de recycler les eaux de process et donc de diminuer notre consommation d'eau d'une manière générale.

En parallèle, nous étudions depuis deux ans la possibilité de substituer des procédés générateurs d'effluents par des procédés « propres ». Ceci permet de réduire les déchets à la source.

Cette année, nous avons fait l'acquisition d'équipement de traitement de surface par voie sèche.

Ces équipements ont permis de réduire de 60% notre consommation d'anhydride chromique.

Principe 10 :

Concernant la lutte anti-corruption, même si l'ensemble de nos collaborateurs est sensibilisé sur ce point, aucune règle n'est formalisée. Nous envisageons de rédiger une « charte de bonnes conduites » dans le courant de l'année.

Cette installation est en fonctionnement depuis 6 mois elle a permis de réduire la production de déchets de sels de 80% : 74 tonnes de déchets de sel étaient produits en moyenne par an avant la mise en place de cette nouvelle installation, contre 14 tonnes cette année.

Notre objectif à d'arriver à 95% de gains de déchets (en volume) dans 2 ans.

Afin de mesurer le gain énergétique obtenu avec ce choix technologique, une étude débute cette année.